



Le prix excessif d'un arrangement signé

Par **Gilan**, le **19/08/2009** à **10:43**

Bonjour, je viens de quitter un appartement que je louais depuis 3 ans. A mon entrée dans l'appartement, l'agence proposait un "arrangement" à l'ancien locataire et à moi même pour pallier le mauvais état de la chambre et du séjour et couvrir les frais de rénovation. L'ancien locataire m'a fait un chèque de 400 euros en contre partie de quoi je m'engageais à faire ces travaux (papiers peints et sols). Je n'ai jamais eu le temps de faire ces travaux. Donc à mon état des lieux de sortie, je proposais naturellement de rendre ces 400 euros à l'agence. Proposition refusée. Selon l'agence je n'avais pas respecté le contrat écrit et signé à l'époque : celui ci présentait très exactement l'arrangement pré-cité, sans plus de détails, sur un papier en-tête de l'agence. Aujourd'hui l'agence me présente le devis d'une entreprise pour la réalisation de ces travaux, celui ci s'élève à plus de 2500 euros. Elle me propose de faire produire d'autres devis mais dans tous les cas entend me faire payer ces frais, en débitant directement l'argent sur mon compte. Je précise que mon état des lieux d'entrée de 2005 mentionne tous les dégâts qui ne m'incombent pas et qu'on me demande de payer aujourd'hui. Je n'ai absolument pas dégradé ce logement, d'ailleurs l'état des lieux d'entrée et de sortie sont quasi identiques. Donc, en plus de ne certainement pas récupérer ma caution, je me retrouve menacé de payer 2500 euros. Je vais dans un premier temps bloquer mon compte pour empêcher tout débit de l'agence. Suis je dans mon droit ? Quelle procédure dois je suivre pour stopper cette démarche à priori abusive ? et comment puis je récupérer ma caution ? Par avance merci de vos réponses.